

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 novembre 2012**

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 5 novembre 2012 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Thérèse Gagnon
	Nancy Paquet
MM. les conseillers	Steeve Lavoie
	Pascal Dufour
	Dominic Côté
	Ghyslain Lapointe

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2012-11-206 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**D'**adopter l'ordre du jour de la séance du 5 novembre 2012 comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2012-11-207 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2012 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

**D'**approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2012 en apportant une modification à la résolution 2012-10-198 où on doit lire dans le titre de la résolution « camion Ford Sterling 2001 » au lieu de « camion Ford Sterling 2012 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2012-11-208      APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**D'**approuver la liste des comptes à payer au montant de cent trente-quatre mille vingt-deux dollars et dix cents (134 022,10 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de neuf mille soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-sept cents (9 078,87 \$), et les salaires payés au montant de neuf mille huit cent quarante-six dollars et trente-sept cents (9 846,37 \$).

**QUE** ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent cinquante-deux mille neuf cent quarante-sept dollars et trente-quatre cents (152 947,34 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4397 à 4427 du compte bancaire numéro 400058 et le chèque numéro 16 du compte bancaire numéro 60067.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**2012-11-209      DÉPÔT - RAPPORT SEMESTRIEL - ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2012**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**DE** prendre acte du dépôt du rapport semestriel, état comparatif de la situation financière en date du 31 octobre 2012, par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2012-11-210      DÉPÔT - ALLOCUTION DU MAIRE - SITUATION FINANCIÈRE 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** qu'un rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit être déposé devant le conseil municipal au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé pour adoption et distribué à chaque adresse civique sur le territoire municipal, et ce, conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt de l'allocution de M. le maire Roger Vaillancourt sur la situation financière concernant l'exercice 2012 et de quelques indications préliminaires concernant le budget 2013 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 novembre 2012**

**D'**autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à procéder à l'envoi, par Postes Canada, de cinq cent quinze (515) copies de l'allocution du maire, au coût de soixante-quatre dollars et trente et un cents (64,31 \$), taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 321.

**2012-11-211**

**DÉPÔT – DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**DE** prendre acte du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de MM. Steve Lavoie, Pascal Dufour et Dominic Côté, de Mmes Thérèse Gagnon et Nancy Paquet, et ce, en date du 29 octobre 2012.

**DE** prendre acte du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de M. Ghyslain Lapointe, et ce, en date du 5 novembre 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2012-11-212**

**AUTORISATION – PUBLICITÉ – CAHIER SPÉCIAL « MATANE, 75 ANS D'HISTOIRE ET D'IMAGES » – LA VOIX DE LA MATANIE**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**DE** participer au cahier spécial « Matane, 75 ans d'histoire et d'images » qui sera publié dans le journal La Voix de la Matanie dans le cadre du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Matane.

**D'**occuper un emplacement de 2 ½ po x 3 ½ po dans le cahier spécial pour un montant de cent cinquante-cinq dollars (155 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 341.

**2012-11-213**

**REFUS D'APPUI DE LA MRC DE MATANE - EXCLUSION DES LOTS 15, 16 17 ET 18, RANG IX ET DES LOTS 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19 ET 20, RANG X DU TERRITOIRE AGRICOLE – CHEMIN DU RENVERSÉ – SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE**, par la résolution numéro 2012-07-153, la Municipalité de Saint-René-de-Matane demandait à la MRC de Matane d'entreprendre des démarches afin d'exclure de la zone agricole permanente les lots numéros 15, 16,

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 novembre 2012

17 et 18 du rang IX ainsi que les lots numéros 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 du rang X, canton Tessier, Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane, conformément à sa résolution numéro 570-08-12, n'entend pas appuyer la demande d'exclusion demandée par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut demander l'exclusion de ces lots situés à l'intérieur de la zone agricole afin de permettre une utilisation non agricole;

**CONSIDÉRANT** le potentiel restreint de l'agriculture des lots faisant partie de la demande d'exclusion de la zone agricole permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agriculture n'y est pas en activité depuis de très nombreuses années;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction résidentielle et de villégiature est demandée par des citoyens intéressés à s'installer dans ce secteur, où il y a déjà plusieurs résidents permanents;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le secteur concerné, la Municipalité dessert déjà plusieurs résidents permanents et que l'ajout de résidences et de chalets ne nécessiterait pas l'augmentation d'infrastructures et de services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tout développement peut avoir un impact positif pour la Municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane fait savoir son désaccord relativement au refus d'appui de la MRC de Matane.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande de nouveau à la MRC de Matane d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'exclure les lots numéros 15, 16, 17 et 18 du rang IX ainsi que les lots numéros 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 du rang X, canton Tessier, Saint-René-de-Matane.

**D'adresser** la présente résolution à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, ministre délégué au Tourisme.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-11-214

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 9 - PROJET AQUEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET VOIRIE - PHASE II - CONSTRUCTION POLARIS INC.**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**D'autoriser** la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement du décompte progressif n° 9, daté du 2 novembre 2012, à Construction Polaris inc., concernant les travaux exécutés pour le compte du ministère des Transports du Québec pour un montant de un million trois cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-cinq cents (1 384 490,85 \$), taxes incluses, selon les recommandations de BPR-Infrastructure inc.

**QUE** le paiement du décompte progressif n° 9 est conditionnel à l’approbation de ce décompte par l’entrepreneur, soit Construction Polaris inc.

**DE** transmettre copie de la présente résolution à Construction Polaris inc., au ministère des Transports du Québec ainsi qu’à BPR-Infrastructure inc.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 01 722 pour les travaux exclusifs au ministère des Transports du Québec et le poste budgétaire 02 320 01 723 pour les travaux exclusifs à la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**2012-11-215      AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE N° 900033878 - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - PROJET AQUEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET VOIRIE - PHASE II - LVM INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

**D’**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de la facture n° 900033878, datée du 10 octobre 2012, à LVM inc., pour un montant de vingt-quatre mille sept cent trente-trois dollars et soixante-huit cents (24 733,68 \$), taxes incluses, et ce, dans le cadre du contrôle qualitatif des matériaux du « Projet aqueduc, égout, voirie et assainissement des eaux, phase II ».

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**2012-11-216      APPEL D’OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS - EXPLOITATION DE LA STATION DE PRODUCTION D’EAU POTABLE ET DE LA STATION D’ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**D’**approuver le document d’appel d’offres, préparé par la Municipalité de Sainte-Félicité, concernant les services professionnels dans le cadre de l’exploitation de la station de production d’eau potable et de la station d’épuration des eaux usées.

**DE** confier à la Municipalité de Sainte-Félicité le mandat de représenter la Municipalité de Saint-René-de-Matane dans le cadre de l’appel d’offres concernant les services professionnels dans le cadre de l’exploitation de la station de production d’eau potable et de la station d’épuration des eaux usées.

**D’**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à procéder ou à faire procéder à un appel d’offres public pour les services professionnels relatifs à l’exploitation de la stations de production d’eau potable et de la station d’épuration des eaux usées, avec publication de cet appel d’offres sur le site Internet du Système électronique d’appel d’offres (SÉAO).

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**2012-11-217      ÉTABLISSEMENT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - CALENDRIER 2013**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 novembre 2012**

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

**D'**établir, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013, en fixant le jour, la date et l'heure du début de chacune des séances ordinaires, lesquelles se tiendront à la salle du conseil, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, selon ce qui suit :

- \* Le lundi 14 janvier 2013 à 19 h 30;
- \* Le lundi 4 février 2013 à 19 h 30;
- \* Le lundi 4 mars 2013 à 19 h 30;
- \* Le lundi 1<sup>er</sup> avril 2013 à 19 h 30;
- \* Le lundi 6 mai 2013 à 19 h 30;
- \* Le lundi 3 juin 2013 à 19 h 30;
- \* Le mardi 2 juillet 2013 à 19 h 30;
- \* Le lundi 5 août 2013 à 19 h 30;
- \* Le mardi 3 septembre 2013 à 19 h 30;
- \* Le mardi 7 octobre 2013 à 19 h 30;
- \* Le lundi 11 novembre 2013 à 19 h 30;
- \* Le lundi 2 décembre 2013 à 19 h 30.

**QU'**un avis public, affiché aux endroits désignés, sera donné concernant l'établissement du calendrier 2013 des séances ordinaires du conseil municipal, et ce, conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2012-11-218**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-09, INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS ADDITIONNELS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE »**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du projet de règlement numéro 2012-09 a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance, soit le 29 août 2012 par courriel et une copie papier le 4 septembre 2012, et que tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir lu;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2012-09;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a dûment été donné par M. le conseiller Ghyslain Lapointe lors de la séance du 9 octobre 2012;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adopter le projet de règlement numéro 2012-09, intitulé « Règlement relatif aux pouvoirs et obligations additionnels du directeur général de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

**QUE** le règlement numéro 2012-09 est déposé dans les archives de la Municipalité, à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2012-11-219 REJET – SOUMISSION SUR INVITATION ÉCRITE - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE - SECTEUR VILLAGE - SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite d'un appel d'offres sur invitation écrite à trois entreprises pour la fourniture et l'installation d'une patinoire extérieure, une seule soumission a été reçue comme il appert au procès-verbal de l'ouverture des soumissions établi en date du 12 octobre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge le prix soumis par le soumissionnaire trop élevé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** rejeter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite concernant la fourniture et l'installation d'une patinoire extérieure, dont la seule soumission a été ouverte le 12 octobre 2012.

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation écrite, à au moins deux entreprises, concernant la fourniture et l'installation d'une patinoire extérieure dans le secteur village, à Saint-René-de-Matane.

**D'**adresser la présente résolution au Secrétariat au loisir et au sport du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2012-11-220 DEMANDE D'APPUI - POLYVALENTE DE MATANE – COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES – PROJET « SORS DE TA CAPUCHE » - CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE -- PACTE RURAL 2007-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** le personnel enseignant de la Polyvalente de Matane désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à contrer toute forme d'intimidation et de violence et s'adresse à la clientèle étudiante de la Commission scolaire des Monts-et-Marées ainsi qu'à l'ensemble de la population;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**appuyer le personnel enseignant de la Polyvalente de Matane dans sa demande d'aide financière relativement à son projet « Sors de ta capuche », et ce, dans le cadre du programme du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-10, INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2013, LES TAUX DE LA TAXATION FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS, LES TARIFS AINSI QUE LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2013, 2014 ET 2015 »**

Mme la conseillère Thérèse Gagnon donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 2012-10, intitulé « Règlement établissant le budget de l'année financière 2013, les taux de la taxe foncière, les compensations, les tarifs ainsi que le programme triennal des immobilisations 2013, 2014 et 2015 ».

**2012-11-221**

**APPROBATION – TRAVAUX DE VOIRIE – ENTRETIEN D'ÉTÉ 2012 - SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a reçu en date du 6 juillet 2012 la confirmation d'une subvention de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** cette subvention est valable que pour la durée de l'exercice financier 2012-2013 et que les travaux autorisés doivent être terminés au plus tard le 15 février 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** cette subvention est accordée pour l'amélioration des chemins du 9<sup>e</sup> Rang, du 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Rang, du 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> Rang, du 14<sup>e</sup> Rang, du Renversé et de la route Dufour;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**approuver les dépenses encourues pour l'exécution de travaux de voirie, entretien d'été, pour un montant de vingt-cinq mille quatre cent quarante-six dollars et soixante-quatorze cents (25 446,74 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**QUE** les travaux ont été exécutés sur les chemins et routes dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**QU'**un dossier est constitué afin de regrouper tous les documents pertinents aux fins d'audits possibles sur la conformité d'utilisation de la subvention.

**QUE** la présente résolution sera expédiée au ministère des Transports du Québec, direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 521.

**2012-11-222**

**ENVIRO-ACCÈS INC. – OFFRE DE SERVICE – RÉALISATION DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE –**



**ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le GIEC (Groupe d'experts international sur l'évolution du climat) de l'ONU estime que les pays industrialisés doivent réduire radicalement leurs émissions de GES (gaz à effet de serre) afin de stabiliser les concentrations atmosphériques mondiales;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques, dont les conséquences néfastes sont de plus en plus omniprésentes, sont attribuables à l'augmentation importante de nos émissions de GES, et que ces changements climatiques vont exercer une pression sur les infrastructures municipales entre autres;

**CONSIDÉRANT QUE** 50 % des émissions de GES sont sous le contrôle ou l'influence des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec, dans le cadre de son plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, s'est donné des cibles de réduction des émissions des GES pour le Québec de 6 % sous les niveaux d'émissions de 1990;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du récent Sommet de Copenhague le gouvernement a haussé sa cible de réduction à 20 % pour 2020;

**CONSIDÉRANT** l'existence du programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui subventionne à 90 % les municipalités pour qu'elles se dotent d'un inventaire de leurs émissions de GES et d'un plan d'action pour les réduire;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités n'ont que 10 % de la subvention à octroyer et que le temps du personnel affecté au projet est remboursable à même ce montant;

**CONSIDÉRANT QU'**Enviro-accès, organisme à but non lucratif, compte une équipe d'ingénieurs chimistes chevronnés qui ont déjà réalisé de tels projets pour des entreprises et pour des municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'**Enviro-accès propose son expertise pour permettre à la municipalité de Saint-René-de-Matane de se doter d'un inventaire de ses émissions de GES et d'élaborer un plan d'action pour les réduire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à réaliser un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'action conformes aux exigences décrites aux annexes 1 et 2 du Programme Climat municipalités.

**QUE** la firme Enviro-accès inc., organisme à but non lucratif, est mandatée pour la préparation de l'inventaire de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction.

**QUE** Mme Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière, est déléguée pour gérer les différentes demandes d'autorisation liées à la demande de

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 novembre 2012**

subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2012-11-223**

**CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI DE LA MRC DE MATANE –  
ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE –  
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**D'**autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-René-de-Matane à la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales de la MRC de Matane.

**DE** désigner M. le maire Roger Vaillancourt à titre de représentant de la Municipalité de Saint-René-de-Matane à la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales de la MRC de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOGERM - COMPTE RENDU - SÉANCE D'OCTOBRE 2012**

M. le conseiller Steeve Lavoie donne un compte rendu de la séance du mois d'octobre 2012 de la SOGERM.

**MRC DE MATANE - COMPTE RENDU - SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2012**

M. le maire Roger Vaillancourt donne un compte rendu de la séance du mois d'octobre 2012 de la MRC de Matane.

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à traiter à ce point de l'ordre du jour.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2012-11-224**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 5 novembre 2012, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 22.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

**Yvette Boulay, g.m.a.**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**

---

**Roger Vaillancourt**  
**Maire**

YB/DG/dg